

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Mâcon, le 6 juin 2024

MONSIEUR LE PRESIDENT  
S.I.E. DU HAUT MACONNAIS  
Maison Communautaire  
RD 906  
71260 FLEURVILLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de  
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

HAUT MACONNAIS

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00124581		lundi 27 mai 2024 à 09h44
Unité de gestion	0025	HAUT MACONNAIS	par : LISE CAMALET
Installation	CAP 000262	PUITS DE FARGES	Type visite : AU
Point de surveillance	P 0000000262	PUITS DE FARGES	Type d'eau: B
Localisation exacte	puits		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	FARGES-LES-MACON		

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	13,0 °C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,1 unité pH				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : NO3 Code SISE de l'analyse : 00132440 Référence laboratoire : LSE2405-26387

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	665 µS/cm				
---------------------	-----------	--	--	--	--

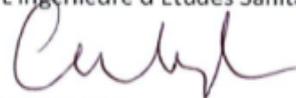
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates/50 + Nitrites/3	0,62 mg/L				
Nitrates (en NO3)	31 mg/L		100,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L				

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00124581 )**

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général de l'ARS,  
L'Ingénieure d'Etudes Sanitaires



Nelly NABYL